



# Entretien préalable à une rupture de contrat d'agen commercial

Par **rodgers75**, le **23/11/2013** à **17:35**

Bonjour,

Mon statut est agent commercial...ma fonction manager d'autres agents commerciaux (responsable du réseau commercial France) et je suis également agent commercial pour cette société.

J'ai reçu récemment un courrier en LRAR de la société avec laquelle je travaille, qui me faisait un certain nombre de griefs. Je lui ai répondu en LRAR en répondant point par point.

J'ai reçu ensuite un courrier toujours en recommandé qui me proposait une date de RDV, en précisant que le patron de la société prendrait les décisions adéquates à la situation actuelle. Ce RDV n'a rien donné, dans le sens où cette société n'a pas tenu compte de mes réponses. Suite à ce RDV j'ai envoyé un plan d'action pour 2014, concernant mon rôle d'agent commercial et celui de responsable de réseau. Suite à cela un RDV (par mail simplement) m'a été proposé.

Lors de ce RDV, le patron de cette société m'a informé qu'il souhaitait se séparer de moi, comme responsable de réseau (80% de ma rémunération) arguant de griefs (sans aucun fondement) cités dans le 1er courrier...mais que je pouvais continuer à être agent commercial dans cette société.

Ma question : quelle doit-être ma démarche suite à cela ?...en sachant que ce RDV ne m'a jamais été présenté comme un entretien préalable à une rupture de contrat ?

Dans le cas d'un agent commercial, quelle est la démarche que doit suivre un employeur dans le cadre d'une rupture de contrat ?

Compte-tenu que nous allons rentrer probablement dans une procédure (qui devrait concerner mon rôle de Manager) comment continuer à travailler dans cette société comme agent commercial ?

Merci de m'éclairer afin que je sache quelle attitude adopter dans cette période de transition.

Cordialement

Roger